



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 108083

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les statistiques concernant la fraude aux dossiers d'allocations familiales, pour le département du Rhône. Il souhaite connaître l'évolution de la fraude de 2000 à 2010.

Texte de la réponse

Le tableau suivant retrace le nombre de fraudes aux prestations familiales et allocations de logement dans le département du Rhône détectées en 2010 par catégorie de prestations ainsi que les montants d'indus correspondants :

PRESTATIONS CONCERNÉES	NOMBRE DE CAS en 2010	MONTANTS DUS (euros)
Allocation de logement à caractère social (ALS)	18	55 506
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	15	47 090
Allocation personnalisée au logement (APL)	33	112 704
Allocation parent isolé (API)	13	64 703
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	4	3 084
Allocation de soutien familial (ASF)	8	20 494
Allocations familiales	21	39 540
Allocations pour jeunes enfants (PAJE)	7	35 023

Sur l'ensemble des fraudes détectées en 2010, 56 plaintes ont été déposées par les deux CAF de ce département (Villefranche-sur-Saône et Lyon) et 27 pénalités administratives ont été notifiées pour un montant global de 13 150 euros. S'agissant de l'évolution de ces fraudes de 2000 à 2010, les données ne sont disponibles qu'à partir de 2005. Les évolutions de 2005 à 2010 (en nombre de fraudes) sont les suivantes :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allocation de logement à caractère social (ALS)	14	12	16	16	28	18
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	12	8	14	26	35	15

Allocation personnalisée au logement (APL)	29	35	44	65	94	33
Allocation de parent isolé (API)	7	11	18	25	34	13
Allocation rentrée scolaire (ARS)	5	10	14	12	14	4
Allocation de soutien familial (ASF)	8	4	7	9	17	8
Allocations familiales	3	2	5	10	27	21
Allocations pour jeunes enfants (PAJE)	7	12	15	8	21	7
Total	85	94	133	171	270	119

Sur ces huit prestations, on observe une progression globale dans le département du Rhône de + 40 % entre 2005 et 2010. Cette progression est due en grande partie au renforcement de la lutte contre la fraude menée par les CAF, notamment grâce à un meilleur ciblage des actions de contrôle et au développement des échanges de données, et ne semble pas résulter d'un accroissement du phénomène de fraude elle-même.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108083

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4736

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12361